



DYNAMIQUE DE LA MALNUTRITION CHRONIQUE AU BURKINA FASO DE 2009 À 2019

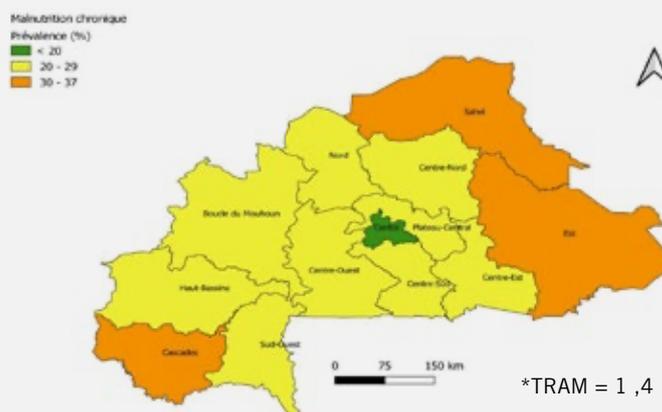


La malnutrition chronique ou retard de croissance se traduit par une petite taille par rapport à l'âge, selon les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé. Elle est souvent causée par des soins ou pratiques alimentaires inappropriés, un manque d'hygiène et/ou un faible accès aux services de santé (Black *et al.*, 2013).

1- SITUATION NATIONALE EN 2019

En 2019, un enfant sur quatre de moins de 5 ans, est atteint de malnutrition chronique au Burkina (ENN, 2019). Cette prévalence nationale cache des disparités régionales. Selon les normes de l'OMS les régions du Sahel, de l'Est et des Cascades sont dans une situation nutritionnelle sérieuse tandis que la région du Centre est dans une situation nutritionnelle acceptable¹.

Figure 1 : Situation de la malnutrition chronique par région au Burkina Faso en 2019



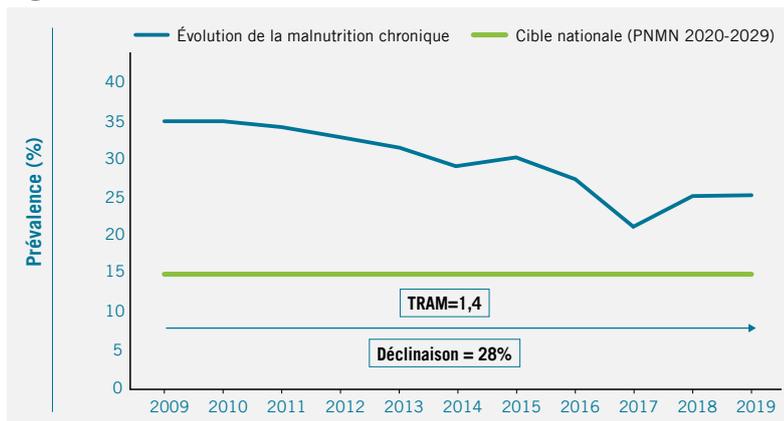
Source : Enquête nutritionnelle nationale de 2019, Ministère de la Santé

2- LA DYNAMIQUE DE LA MALNUTRITION CHRONIQUE DE 2009 À 2019

2.1- DYNAMIQUE NATIONALE

La prévalence de la malnutrition chronique est en baisse au Burkina Faso entre 2009 et 2019. En effet, elle est passée de 35,1% à 25,4%. Cependant deux tendances se distinguent : une baisse de 2009 à 2017 suivie d'un rebond à partir de 2018.

Figure 2 : Tendence de la malnutrition de 2009 à 2019



Source : Enquêtes nutritionnelles nationales de 2009 à 2019, Ministère de la Santé

2.2- DYNAMIQUE RÉGIONALE

Pour mieux appréhender la dynamique régionale de la malnutrition chronique, les 13 régions du pays ont été regroupées en trois (3) zones selon des critères agro-écologiques.

¹ Prévalence de la malnutrition aiguë

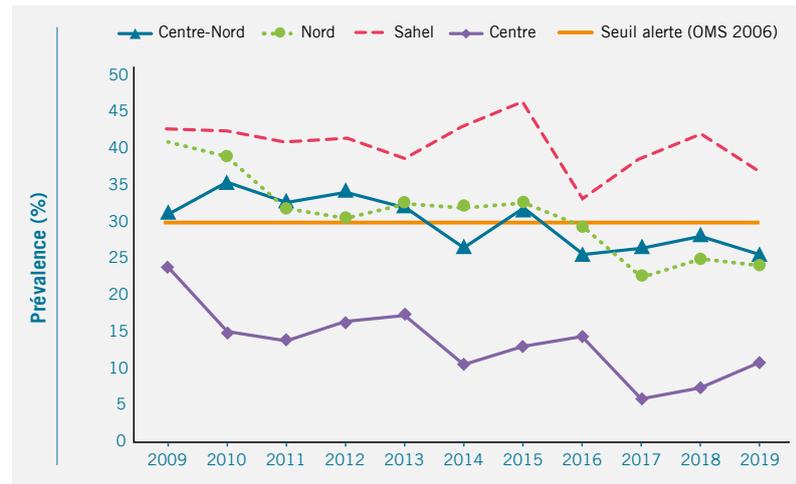
- < 5% : Acceptable
- 5 à 9% : Précaire
- 10 à 14% : Sérieuse
- 15% et + : Critique



La malnutrition chronique dans cette zone est en baisse depuis une dizaine d'années (figure 3). Cependant, elle présente un niveau supérieur au seuil critique de l'OMS à l'exception des régions du Centre-Nord et du Nord qui ont des niveaux de prévalence en dessous du seuil critique ces 4 dernières années.

Comparées à la région du Centre considérée comme région de référence, les régions du Sahel, du Centre-Nord et du Nord présentent des prévalences élevées.

Figure 3 : Tendence de la malnutrition chronique dans les régions de la zone sahélienne

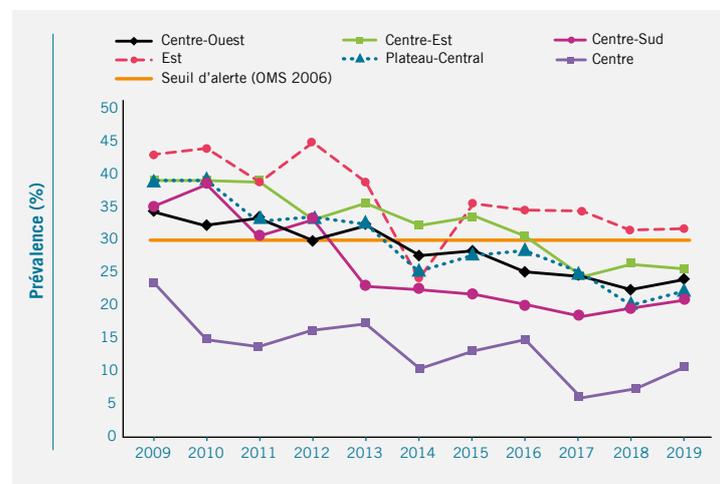


Source : Enquêtes nutritionnelles nationales de 2009 à 2019, Ministère de la Santé



La malnutrition chronique dans cette zone est en baisse depuis une dizaine d'année (figure 4). Cependant, les régions de l'Est et du Centre-Est ont une prévalence supérieure au seuil critique de l'OMS. Depuis 2017, la région du Centre-Est a des prévalences en dessous du seuil critique. Certaines régions de la zone, notamment le Centre-Sud, le Centre-Ouest et le Plateau Central sont à un niveau modéré de la malnutrition chronique depuis 2014. Dans cette zone, la région du Centre se distingue par des prévalences bien en dessous du seuil critique de l'OMS.

Figure 4 : Tendence de la malnutrition chronique dans les régions de la zone soudano-sahélienne



Source : Enquêtes nutritionnelles nationales de 2009 à 2019, Ministère de la Santé

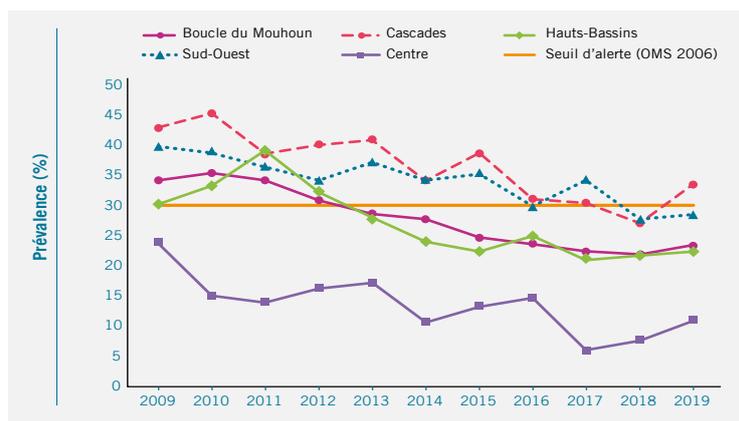


Zone soudanienne

(Boucle du Mouhoun, Cascades, Sud-Ouest et Hauts-Bassins)

La malnutrition chronique dans les quatre régions est en baisse depuis une dizaine d'années (figure 5). Cependant, les régions des Cascades et du Sud-Ouest ont une prévalence supérieure au seuil critique de l'OMS. Depuis 2018, la région du Sud-Ouest a des prévalences en dessous de ce seuil. Les deux autres régions de la zone (Boucle du Mouhoun et Hauts-Bassins) sont à un niveau modéré de la malnutrition chronique à partir de 2013. Comparées à la région du Centre, ces prévalences restent élevées.

Figure 5 : tendance de la malnutrition chronique dans les régions de la zone soudanienne

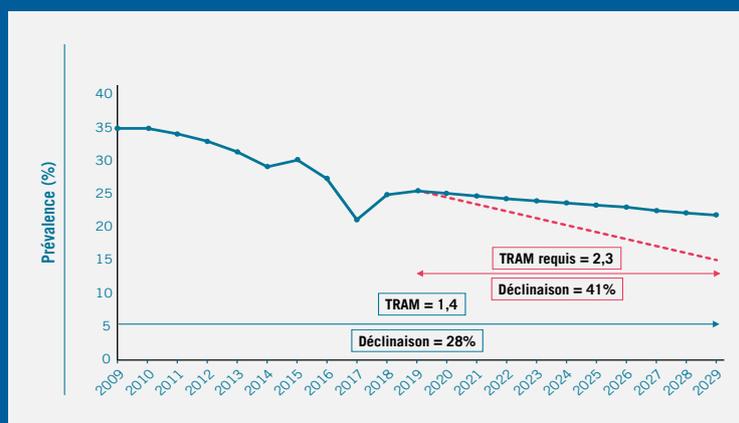


Source : Enquêtes nutritionnelles nationales de 2009 à 2019, Ministère de la Santé

3- LES PERSPECTIVES ET ACTIONS

La réduction de la malnutrition chronique demeure insuffisante pour l'atteinte de la cible nationale (PNMN² 2029) qui est de moins de 15%. En effet, le Taux de réduction annuel moyen (TRAM) actuel est de 1,4 point de pourcentage. Pour atteindre la cible de la PNMN, un taux de réduction annuel moyen (TRAM) de 2,3 points (figure 6) est nécessaire. Cela signifie que des efforts doivent être davantage fournis par les différents acteurs pour atteindre cette cible.

Figure 6 : Projection de la tendance de la malnutrition chronique pour l'atteinte de la cible de la PNMN 2020-2029



Source : Enquêtes nutritionnelles nationales de 2009 à 2019, Ministère de la Santé